

TAXE D'APPRENTISSAGE 2026

ENSEMBLE, POUR FORMER VOS SOIGNANTS DE DEMAIN

➤ 9 écoles et instituts de formation du
CHU de Reims sont éligibles pour
recevoir la taxe d'apprentissage

➤ Rendez-vous sur la plateforme SOLTÉA
<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

➤ Plus d'informations sur notre site
internet
<https://www.chu-reims.fr/enseignement/irf/taxe-apprentissage>

SIRET : 265 100 057 00487

Merci

Grâce à votre générosité,
nous avons pu financer du matériel
pédagogique ainsi que du mobilier adapté
pour les apprenants.



Colonne de rechargement



Fauteuil roulant hémiplégique



Mobilier dans les étages



Squelette



Mobilier de la cafétéria